

 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS		République Française	
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève	
		Extrait du registre des délibérations	
		Communauté de communes du Clermontais	
Date de la convocation	11 mars 2019	Séance du : 27 mars 2019	
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 27 mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX	
	<u>Votes : 33</u>		
Présents : 25	Pour : 32		
Absents : 12	Contre : 1		
Représentés : 8	Abstention :		

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Compétences eau, assainissement et GEMAPI – Contrat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Monsieur REVEL rappelle que depuis 2016, la Communauté de communes du Clermontais s'est engagée volontairement dans la démarche instaurée par la loi NOTRe.

Les membres du Conseil communautaire ont ainsi approuvé la modification des statuts de la Communauté de communes lors de la séance du Conseil Communautaire du 12 juillet 2016, pour :

1. La doter de la compétence optionnelle « Eau » dès le 1^{er} janvier 2018,
2. La doter de la compétence optionnelle « Assainissement » dans son intégralité dès le 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs elle s'est engagée, dès 2019 dans le cadre de la compétence GEMAPI, à traiter les principaux atterrissements de la Lergue et de l'Hérault.

Suite au transfert de ces compétences, et dans l'attente des conclusions des schémas directeurs intercommunaux, la Communauté de communes a souhaité définir un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2019 – 2021.

Monsieur REVEL précise que ce plan pluriannuel d'investissement, a été établi sur la base des critères de priorisation suivants :

- Priorité aux actions identifiées dans les schémas directeurs établis préalablement par les communes ;
- Priorité aux actions présentant un intérêt environnemental ou permettant de respecter la réglementation en vigueur ;
- Priorité aux actions présentant un intérêt technique au regard du retour d'expérience de cette première année d'exploitation.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public du ministère de l'environnement, dédié à la préservation de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers et le réinvestit auprès des collectivités, acteurs économiques et agricoles pour lutter contre les pollutions et mieux utiliser l'eau disponible, à travers un programme pluriannuel d'intervention. Par ailleurs, l'Agence de l'eau organise la concertation avec les acteurs locaux, produit et diffuse la connaissance sur l'eau.

Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau pour la période 2019-2024 fixe ses priorités d'intervention et précise que *« les engagements financiers de l'agence pris dans le cadre des contrats sont prioritaires par rapport aux opérations instruites de façon isolée »*.

La Communauté de communes du Clermontais et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse se sont rapprochées afin d'établir une convention permettant d'organiser l'accompagnement financier du programme d'actions de la Communauté de communes.

Monsieur REVEL ajoute que par cette convention, la Communauté de communes du Clermontais s'engage notamment à :

- Réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu.
- Mettre en place une instance de concertation ou un comité de pilotage intégrant dans la mesure du possible les principales parties prenantes du contrat.
- Mettre en œuvre des actions de communication et d'information visant à faire connaître le soutien financier apporté par l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, quant à elle, s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat de la Communauté de communes du Clermontais, sur une période couvrant les années 2019 à 2021 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le projet de contrat « Pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques pour la période 2019 -2021 » à signer avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse tel que présenté en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE le projet de contrat « Pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques pour la période 2019 -2021 » tel que présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JCL', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top edge and 'HERAULT' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX